

Ministère de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service général de l'Enseignement de
promotion sociale, de l'Enseignement
secondaire artistique à horaire réduit
et de l'Enseignement à distance

Direction de l'Enseignement de
promotion sociale

1080 Bruxelles , le 18 Mai 2018
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

1

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

MODALITE EPT

Ref.: a) / Dossier pédagogique 5605

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité d'enseignement FORMATION CONTINUEE - DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL
INDIVIDUEL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 814213U21C1
Domaine : 801 Services aux personnes-SE:services sociaux et familiaux.

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité d'enseignement mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Etienne Gilliard

U-5605

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

Formation continuée – Développement du profil professionnel individuel

CODE DE L'U.E. (2): 81 42 13 021 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 801
-------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau:

<input type="radio"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input checked="" type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau (1) Roberto GALLUCCIO

Date et signature (1) : 22/04/14.....

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page) (1)

2. Capacités préalables requise : reprises en annexe n° 2 (1 page) (1)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	<input type="radio"/> (4) du niveau inférieur	<input checked="" type="radio"/> (4) du niveau supérieur
de	<input checked="" type="radio"/> (4) transition	<input type="radio"/> (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page) (1)

5. Programme:

5.1. Etudiant repris en annexe n° 4 (1 page) (1)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n° 5 (1 page) (1)

7. Chargé(s) de cours: repris en annexe n° 6 (1 page) (1)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Approche et perspectives du profil professionnel individuel	CT	B	13	
<u>Part d'autonomie</u>		P	3	
Total des périodes			16	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

repris en annexe n° 7 (1 page) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]
(1):

COPIE CONFORME

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - ~~PAS D'ACCORD (4)~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 08/05/2018 Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

Philippe DELFOSSE
Inspecteur général

Le Directeur général adjoint,


Etienne GILLIARD

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 1

1. FINALITÉS DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement doit permettre aux intervenants professionnels ou volontaires, de découvrir concrètement les différents aspects individuels de leur profil professionnel, d'en établir des constats, de les analyser et d'en tirer des pistes d'évolution et de progression pour un avenir professionnel optimal.

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 2

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit traitant d'une situation professionnelle

- Dégager les idées principales du texte ;
- Répondre à des questions faisant appel au texte remis ;
- Poser une réflexion sur ce texte ;
- Utiliser les règles élémentaires de la syntaxe de la langue française.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

CESI, CE2D, CTSI, CQSS, CESS, Bachelier de catégorie sociale, pédagogique, paramédicale ou grade équivalent.

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 3

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ de situations professionnelles concrètes, vécues, relatées :

- De dégager les différents éléments constitutifs d'un profil professionnel dans un contexte identifié ;
- De relever les ressources personnelles et professionnelles dont il dispose pour agir dans ce contexte précis ;
- De repérer des forces complémentaires ou des relais en présence dans l'environnement professionnel pour proposer des pistes de progression.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ Le degré d'objectivité,
- ◆ Le niveau d'analyse,
- ◆ Le niveau de mobilisations de ses ressources en vue de l'amélioration de son vécu professionnel dans l'optique d'assurer la pérennité de celui-ci.

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 4

4. PROGRAMME

Au regard d'une situation professionnelle amenée par lui, l'étudiant sera capable :

- ◆ D'identifier, d'analyser et de mettre en perspective les différents aspects de son profil professionnel individuel ;
- ◆ D'identifier les éléments favorables et défavorables à l'évolution de son bien être professionnel ;
- ◆ De développer un projet professionnel pour favoriser son efficience dans son vécu professionnel ;
- ◆ De développer et d'entretenir des relations constructives et positives au sein de sa sphère professionnelle et avec les relais extérieurs.

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 5

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement, il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

FORMATION CONTINUEE – DEVELOPPEMENT DU PROFIL PROFESSIONNEL INDIVIDUEL

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

Annexe 6

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.